

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Cinéma d'art et d'essais "l'Eldorado" - Demande de subvention auprès du Département de la Côte d'Or - Avis du Conseil Municipal**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

"L'Eldorado", cinéma d'art et d'essais installé à Dijon 21, rue Alfred de Musset, est exploité depuis le 31 janvier dernier par la sarl Lugano, dont le siège social est situé 54, rue Monge, à Dijon. Depuis 1988, la Ville apporte un soutien financier important à cet établissement, d'abord, par la garantie d'un emprunt de 91 470 €, ensuite par l'octroi de subventions annuelles, versées dans le cadre de conventions successives signées avec l'exploitant à compter de 1991. Depuis 2006, le montant de la subvention est de 60 980 €.

Pour compléter ce financement, les responsables de "l'Eldorado" sollicitent également une participation financière du Département de la Côte d'Or.

Conformément à l'article L.3232-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis du Conseil Municipal de la commune où est située l'entreprise de spectacle cinématographique concernée est requis. C'est dans ce sens que Monsieur le Président du Conseil Général de la Côte d'Or a saisi la Ville, par lettre du 9 avril 2008.

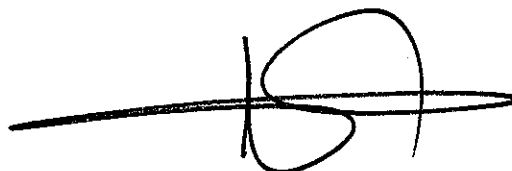
Le maintien à Dijon de ce cinéma devant être soutenu, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, de bien vouloir :

1- émettre un avis favorable à l'instruction de la demande de subvention présentée par le cinéma d'art et d'essais "l'Eldorado" auprès du Département de la Côte d'Or;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 03/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUL. 2008

